



# ACADEMIE DES SCIENCES INFIRMIERES ASI

## Forte déception de l'ASI face au Plan Santé

**L**e 18 septembre 2018, lors de son allocution sur les stratégies de transformation du système de santé, le président de la République a présenté plusieurs mesures phares dont la création de 4000 assistants médicaux afin de répondre aux enjeux de santé publique et aux besoins de la population. Ces nouveaux professionnels devraient seconder les médecins et libérer du temps médical notamment auprès des médecins isolés.

Nombreux sont les professionnels qui gravitent autour du patient et de la population. L'Académie des Sciences Infirmières (ASI) s'interroge sur ce nouveau métier émergent qui doit être opérationnel d'ici 2 à 3 ans. De nombreuses zones d'ombre entourent cette fonction :

Quelles activités vont être confiées à ces professionnels et quelles compétences devront être développées au terme de quel parcours de formation ? Avec l'émergence des CPTS intégrant la pluriprofessionnalité au sein des territoires, quelle place serait attribuée à ces nouveaux assistants médicaux ? Comment ces postes seront-ils financés sur le long terme ? De nombreuses questions sont sans réponses à ce jour !

L'ASI exprime son inquiétude quant au positionnement de cette nouvelle catégorie de soignants dans l'organisation des professions de santé. L'ASI souhaite donc qu'aucune confusion ne puisse être faite avec la fonction d'Infirmière de Pratique Avancée (IPA) qui vient d'être introduite en France. La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

Il s'agit de démarquer cette fonction d'IPA de celle des infirmières qui contribuent déjà à l'offre de soins.

Au vu des écrits, des publications, il apparaît que ces nouveaux métiers assistants médicaux assureraient des activités relevant de la compétence en soins infirmiers. **La profession infirmière se sent menacée.** En outre, il apparaît également nécessaire de démontrer en quoi l'assistant médical constituerait une plus-value dans l'amélioration de l'accès aux soins du patient ? L'ASI s'interroge également sur l'impact de ce nouveau métier dans la lisibilité des parcours de soins pour les patients mais aussi pour les professionnels de santé compte tenu de la multiplicité des acteurs qui gravitent autour d'eux.

Aussi, l'ASI demande que le concept d'assistant médical soit clarifié, que son statut, ses missions, ses activités et ses compétences soient explicitées. Elle exprime en outre son souhait d'être associée à la conception du référentiel de compétences et de formation de cette nouvelle fonction.

**La réforme de notre système de santé doit permettre à l'ensemble de la population d'obtenir des professionnels infirmiers compétents une réponse de qualité à ses attentes et à ses besoins en santé.**

Octobre 2018



contact@academie-sciences-infirmieres.fr  
presidence@academie-sciences-infirmieres.fr  
06 15 88 27 65